

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du mardi 16 juin 2020 à 19h30

Convocation du 09 juin 2020

Présents : Daniel BOICHUT, Maire ;
Michel PLOYÉ, Rémi HANON et Carole HOLLEBECQ maire-adjoints,
Corentin BONNEVIE, Valérie CHARVOT, Marie-Odile CORDIN, Aurélien
GAUTHIER, Françoise LALLEMAND, Valérie NUNES et Françoise PRIEUR.

Secrétaire : Françoise LALLEMAND a été désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 02 juin 2020, après quelques remarques sur les erreurs qui avaient été trouvées et indiquées à la secrétaire qui s'est donc chargée de les corriger, est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Désignation d'un(e) délégué(e) CNAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération 2020-18 : Vote des taxes communales

Monsieur Michel PLOYÉ, le 1^{er} adjoint responsable des finances, précise qu'il n'y a plus de taux de taxe d'habitation à voter mais que le gain de celle-ci budgété, est similaire à celui de 2019. Compte-tenu de la proposition de la commission des finances, au vu du contexte économique actuel et vu l'augmentation significative des bases, après avoir étudié les augmentations possibles ainsi que les gains afférents et l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux en 2020

PRÉSENTE les taux semblables à ceux de 2020 :

Foncier bâti 17,96 %

Foncier non bâti 17,24 %

Monsieur Corentin BONNEVIE est arrivé pendant le vote de cette délibération et a donc pris part à celui-ci.

Délibération 2020-19 : Vote des subventions

Le vote de ces subventions a été étudié en même temps que le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de budgéter les subventions suivantes, identiques à celles attribuées en 2019 :

PRÉCISE que ces subventions seront versées, pour partie ou en intégralité, après dépôt d'une lettre de demande accompagnée d'un bilan financier 2019 et selon les projets envisagés pour 2020.

UNC AUBE St Parres	50 €
ADMR Lusigny	700 €
Coopérative scolaire Ecole de Ruvigny	150 €
Divers	100 €
TOTAL	1 000 €

Délibération 2020-20 : Amortissements des dépenses 2019

Il est expliqué au conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que de l'éclairage public réalisés en 2019 rue de la Barse d'un montant de 43 568.22 €. C'est une opération purement comptable puisqu'il faut prévoir des dépenses au compte 6811 (dépenses de fonctionnement) et des recettes au compte 28041582 (recettes d'investissement).

Avant le vote du budget primitif 2020, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'amortir l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication ainsi que de l'éclairage réalisés rue de la Barse d'un montant de 43 568.22 € sur 5 ans **soit 8 713.66 € par an jusqu'à 2025** et précise que ce montant sera inscrit au budget primitif des années concernées.

Délibération 2020-21 : Vote du Budget Primitif 2020

Ensuite, le Conseil Municipal, après avoir obtenu une explication sur les reports inscrits au budget primitif 2020 et les propositions de la commission des finances, à l'unanimité,

ACCEPTE le budget primitif qui s'équilibre : :

- en dépenses de fonctionnement à 255 694.00 €
En recettes de fonctionnement à 547 837.83 €
- en investissement à 119 166.00 €

PRÉCISE que l'excédent des recettes de fonctionnement est créé grâce aux reports 2019 d'un montant de 299 695.83 €.

Délibération 2020-22 : Autorisation d'encaissement des chèques des habitants et d'émission d'un titre de recettes à la commune de Rouilly-Saint-Loup pour l'achat des pièges à chenilles processionnaires

Monsieur le Maire explique que pendant la période de pandémie de coronavirus, certains habitants et la commune de Rouilly-Saint-Loup se sont retrouvés envahis de chenilles processionnaires et il a donc été décidé, dans l'urgence et après accord du trésorier municipal, d'acheter des pièges par la Mairie et, dès que ce se serait possible, de les refacturer aux personnes qui en avaient eu besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de refacturer les pièges à chenilles processionnaires achetés pour les habitants et la commune de Rouilly-Saint-Loup,

DÉCIDE des tarifs suivants :

- Piège normal : l'unité à 27.07 € avec 1 montant de 1.37 € de frais de port par commande,
- La rallonge au prix unitaire de 20.40 € avec 3.03 € par commande.

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres correspondants et d'encaisser les chèques afférents.

Délibération 2020-23 : Désignation d'un(e) délégué(e) élu(e) au CNAS

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal dans sa séance du 03 mars dernier (délibération 2020-04) avait désigné Mme Sylvie MARIE, comme déléguée élue au CNAS. Or, suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau ou une nouvelle délégué(e) élu(e).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme Françoise PRIEUR comme déléguée élue au CNAS,

PRÉCISE que les autres termes de la délibération 2020-04 demeurent inchangés.

Informations et questions diverses :

- Une conseillère municipale demande si le nombre de passages en déchetterie pour les particuliers est bien de 5 annuellement. Renseignement pris, 15 passages par an sont compris dans la part fixe payée par chaque particulier (et 12 levées d'ordures ménagères). Il est précisé que les habitants ont aussi accès aux déchetteries de Troyes Champagne Métropole.
- Les commissions vont se réunir prochainement.
- Le fossé communal sis avant le 1 rue de la Barse a été récemment tondu par l'entreprise prestataire (une habitante était venue se plaindre de la présence de rats). Il est précisé, qu'un arrêté municipal, portant notamment sur l'entretien des trottoirs et des fossés par les riverains a été pris en 2016. La question se pose alors sur l'entretien difficile des fossés pour certaines personnes. De plus, il faudrait penser à un curage des fossés, renseignement sera pris auprès des autorités compétentes.
- Un devis a été reçu pour la taille des tilleuls en face du cimetière. D'un montant de 110 €, celui-ci va être accepté et envoyé rapidement.
- Les arrosoirs sont percés au cimetière, il faudrait en racheter d'autres.
- De nouveaux horaires avec des permanences du maire et des adjoints ont été mis en place afin que la Mairie soit ouverte tous les jours. Ils seront affichés très prochainement.
- Monsieur HANON, 2^{ème} adjoint délégué au SIVOS, explique que le nouveau protocole vient d'être reçu concernant l'ouverture des écoles à tous les enfants dès le 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,
Daniel BOICHUT